

Affaire 16-270619.  
Rénovation thermique des bâtiments / Validation du  
financement prévisionnel de l'opération (mandat, études  
et travaux)

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la  
convocation avait été faite le 21 JUIN et que le nombre de  
membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de :  
17

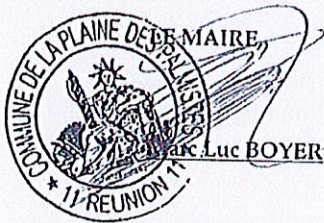
Absent (s) : 09

Procuration (s) : 03

Total des votes : 20

Secrétaire de séance : Priscilla ALLOUETTE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement  
délibérer



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION  
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN  
DATE DU VINGT SEPT JUIN

DEUX MILLE DIX-NEUF

L'an deux mille dix-neuf le VINGT SEPT à seize  
heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des  
Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire  
s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la  
Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel  
JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1<sup>er</sup> adjoint - Laurence  
FELICIDALI 2<sup>ème</sup> adjointe - Gervile LAN YAN  
SHUN 3<sup>ème</sup> adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS  
4<sup>ème</sup> adjointe - Micheline ALAVIN 5<sup>ème</sup> adjointe -  
Emmanuelle GONTHIER 7<sup>ème</sup> adjointe - Jean Benoit  
ROBERT 8<sup>ème</sup> adjoint - André GONTHIER  
conseiller municipal - René HOAREAU conseiller  
municipal - Marie Lucie VITRY conseillère  
municipale - Jasmine JACQUEMART conseillère  
municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère  
municipale - Ghislaine DORO conseillère  
municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère  
municipale - Johnny PAYET conseiller municipal -  
Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Jacques GUERIN conseiller  
municipal - Mélissa MOGALIA conseillère  
municipale - Jean Noël ROBERT conseiller  
municipal - Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller  
municipal - Lucien BOYER conseiller municipal -  
Joëlle DELATRE conseillère municipale -  
Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Didier  
DEURWEILHER conseiller municipal - Alette  
ROLLAND conseillère municipale

PROCURATION(S) : Victorin LEGER conseiller  
municipal à Gervile LAN YAN SHUN 3<sup>ème</sup> adjoint --  
Yves PLANTE 6<sup>ème</sup> adjoint à Micheline ALAVIN  
5<sup>ème</sup> adjointe - Éric BOYER conseiller municipal à  
Johnny PAYET conseiller municipal

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20190627-DCM16-270619-  
DE  
Date de télétransmission : 04/07/2019  
Date de réception préfecture : 04/07/2019



**Affaire 16-270619.**  
**Rénovation thermique des bâtiments / Validation du financement prévisionnel de l'opération (mandat, études et travaux)**

Un diagnostic thermique sur le patrimoine communal a été mené en 2016. Ce dernier montre des faiblesses et des préconisations d'amélioration (l'isolation des parois verticales et toitures, le remplacement des baies à simple vitrage pour du double vitrage, la VMC et le chauffage) sur les 18 sites bâtis identifiés recevant du public.

Il est à noter que sur les 18 ensembles bâtis initialement identifiés, seulement 11 sites montrent un intérêt à être rénovés sur le plan énergétique et thermique.

C'est ainsi que la Commune a souhaité lancer un plan de rénovation thermique de son patrimoine bâti sachant que les aides actuelles en matière d'investissement permettent à la Collectivité de financer en partie principale ses travaux. Pour ce faire, la Commune a confié à la SPL Energies Réunion (devenue Horizons Réunion) une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour mener à bien ce projet dans la durée.

**I. PROGRAMME**

Les bâtiments concernés par le programme de rénovation énergétique et thermique sont les suivants :

1. Ecole maternelle Les Myosotis
2. Ecole élémentaire Claire HENOU
3. Crèche municipale Rita GARSANI
4. Salle des fêtes les Goménolés
5. Bibliothèque municipale
6. Service Aménagement et Travaux
7. Maison de quartier DUREAU
8. Salle omnisports Isabelle BEGUE
9. Centre culturel Guy AGENOR
10. Hôtel de Ville
11. Réfectoire municipal

Le programme comprend les missions du diagnostic à la réception des travaux.

Une priorisation est faite aux trois premiers sites, c'est-à-dire l'école maternelle Les Myosotis, l'école élémentaire Claire HENOU et la Crèche municipale Rita GARSANI qui composent ainsi le lot 1 du marché.

Tableau de dépenses prévisionnelles pour les 3 sites :

Dépenses	Montant HT	Montant TTC
Etudes (MOE 8%)	54 000.00€	58 590.00€
CSPS (3%)	27 000.00€	29 295.00€
OPC (3%)	27 000.00€	29 295.00€
Contrôle technique (3%)	27 000.00€	29 295.00€
Convention de mandat (5%)	45 000.00€	48 825.00€
Prestation hors convention de mandat	10 975.00€	11 907.88€
Aléas (3%)	27 000.00€	29 295.00€
Révision prix (3%)	27 000.00€	29 295.00€
Complément diagnostic	30 000.00€	32 550.00€
Publicité marché public	10 000.00€	10 850.00€
Travaux	900 000.00€	
<b>TOTAL</b>	<b>1 184 975.00€</b>	

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740005-20190627-DCM16-270619-  
 DE 285 097.88€  
 Date de télétransmission : 04/07/2019  
 Date de réception préfecture : 04/07/2019



## II. PLAN DE FINANCEMENT

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter à ce stade, le financement de la mission pour 3 sites qui sont évalués à 1 184 975.00 € HT. Le plan de financement proposé est le suivant :

PARTENAIRES	TAUX	MONTANT
FEDER	70 %	816 132.31 €
EDF		10 071.71 €
Commune	30 %	358 770.99 €
Montant Total HT		1 184 975.00 €
Montant TVA	8,5 %	100 722.88 €
Montant total TTC		1 285 697.88 €

L'assiette éligible FEDER est de 1 165 903.30€ HT.

Le plan de financement pour cette opération repose principalement sur le financement FEDER et subsidiairement EDF.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

**VALIDE** le plan de financement et la participation financière de la Commune à hauteur de 358 770.99 € HT, hors TVA,

**VALIDE** la participation financière du FEDER d'un montant de 816 132.31 € HT,

**VALIDE** la participation financière d'EDF d'un montant de 10 071.71 € HT,

**AUTORISE** le Maire à signer la demande de subvention auprès du FEDER et à la déposer au guichet unique de la Région Réunion,

**AUTORISE** le Maire à signer la demande de subvention ou la convention auprès d'EDF,

**S'ENGAGE** à inscrire les dépenses nécessaires au budget de la ville par décision modificative,

**AUTORISE** le Maire ou en son absence l'Adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

  
MAIRE,  
Marc Luc BOYER  


Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20190627-DCM16-270619-  
DE  
Date de télétransmission : 04/07/2019  
Date de réception préfecture : 04/07/2019